



12 septembre 2012

Appel à candidatures d'experts auprès de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)

Chère Madame/Cher Monsieur,

Le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) lance un appel à candidatures pour la rédaction de deux protocoles de diagnostic, pour *Ips* spp. et *Dendroctonus ponderosae*.

Candidatures d'auteurs de protocoles de diagnostic pour *Ips* spp. et *Dendroctonus ponderosae*

Le Secrétariat de la CIPV demande que lui soient présentées des candidatures d'auteurs pour la rédaction de protocoles de diagnostic pour *Ips* spp. et *Dendroctonus ponderosae* (syn. *Scolytus scolytus*). Les experts sélectionnés viendront compléter les deux équipes actuellement composées des personnes suivantes: [première équipe] Linda Semeraro (Australie), Edson Tadeu Iede (Brésil) et Brigitta Wessels-Berk (Pays-Bas); [seconde équipe] Edson Tadeu Iede (Brésil) et Brigitta Wessels-Berk (Pays-Bas). Les auteurs travailleront en liaison avec le Groupe technique sur les protocoles de diagnostic pour des organismes nuisibles spécifiques afin de rédiger deux projets de protocole qui seront joints en annexe à la NIMP 27:2006 (*Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés*).

Dans leur *curriculum vitae*, les candidats doivent indiquer clairement leurs compétences spécifiques dans le diagnostic pour *Ips* spp. ou *Dendroctonus ponderosae*. Ils devront obligatoirement posséder des compétences techniques et scientifiques concernant ces organismes nuisibles, en particulier en matière de diagnostic. Les compétences suivantes seraient également utiles:

- Taxonomie et diagnostics moléculaires.
- Expérience pratique relative à l'organisme nuisible (détection, identification, isolement, etc.).
- Compétences en matière de protocole de diagnostic pour les organismes de quarantaine.
- Rédaction de protocoles de diagnostic (par exemple de portée régionale).
- Mise au point de nouvelles méthodes de diagnostic.
- Expérience de l'utilisation de protocoles pour la diagnose d'organismes nuisibles réglementés.

Les candidats doivent également être en mesure de travailler essentiellement par voie électronique et en anglais (il n'est pas prévu que les auteurs soient appelés à se réunir) et disposer du temps nécessaire pour se consacrer à la rédaction du protocole de diagnostic, via la messagerie électronique. Plusieurs candidatures pourront être retenues.

Procédure de sélection

Les candidatures seront de préférence soumises par l'intermédiaire d'une organisation nationale de la protection des végétaux (ONPV) ou d'une organisation régionale de la protection des végétaux (ORPV), mais toutes les candidatures seront examinées. Elles doivent être appuyées par l'organisation qui les présente. Les candidatures spontanées devront être accompagnées d'une lettre d'appui d'une autorité gouvernementale. Les dossiers de candidature devront comporter un *curriculum vitae*, ainsi que le formulaire relatif à l'énoncé d'engagement dûment signé. Après examen des candidatures, les experts seront sélectionnés sur la base de l'expérience dont ils auront justifié sur leur CV.

Le Secrétariat et le responsable du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic pour *Ips* spp. et *Dendroctonus ponderosae* prendront contact avec les experts retenus une fois leur participation confirmée.

Les candidats pour chaque protocole devront, avant que leur nom ne soit proposé, avoir accepté que leur candidature soit présentée, et reconnu être en mesure de contribuer à la rédaction du protocole de diagnostic par voie électronique et disposer du temps nécessaire à cette tâche. En outre, le formulaire relatif à l'Énoncé d'engagement joint à la présente doit être dûment rempli par le candidat et joint à son dossier de candidature.

Avant de présenter une candidature, veuillez consulter les documents ci-joints et fournir, pour chaque candidat, la documentation et les renseignements suivants (par courrier électronique, en indiquant en objet le pays de l'expert et la mention « appel à candidatures d'experts »):

- Nom, adresse, pays, numéro de téléphone, numéro de télécopie et adresse électronique valide.
- Protocole de diagnostic auquel la candidature se réfère.
- Copie électronique du *curriculum vitae* du candidat (de préférence sous forme de fichier de traitement de texte, par exemple au format MS Word). Le fichier devra être nommé comme suit: PAYS_Prénom_NOM.
- Énoncé d'engagement signé (de préférence sous forme de fichier image scanné, par exemple au format TIF). Le fichier devra être nommé comme suit: PAYS_Prénom_NOM_commitment.

Prière d'envoyer les candidatures au Secrétariat de la CIPV par courrier électronique (ippc@fao.org) le **1^{er} novembre 2012** au plus tard.

Veuillez agréer, chère Madame/cher Monsieur, l'assurance de ma haute considération.



Brent Larson
Fonctionnaire chargé des normes
Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux

Documents joints:

1. Énoncé d'engagement de la CIPV (anglais, espagnol, français).
2. Procédures de travail du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic pour des organismes nuisibles spécifiques.
3. NIMP 27:2006 (*Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés*).